

Décret n° 2012-307 du 11 avril 2012
portant suspension des organes dirigeants et mise
en place d'un comité de gestion de la Mutuelle
Générale des Fonctionnaires et Agents de l'Etat de
Côte d'Ivoire, en abrégé MUGEF-CI

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Sur rapport conjoint du Ministre d'Etat, Ministre de l'Emploi, des Affaires
Sociales et de la Solidarité, du Ministre de l'Economie et des Finances et du
Ministre de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative

- Vu la Constitution ;
- Vu le Règlement n° 07/2009/CM/UEMOA du 26 juin 2009 portant réglementation
de la mutualité sociale au sein de l'UEMOA ;
- Vu le Règlement d'exécution n° 002/2011/COM/UEMOA du 31 août 2011
déterminant les modalités et procédures de constitution, d'agrément et
d'immatriculation des mutuelles sociales et de leurs structures faïtières ;
- Vu le Règlement d'exécution n° 003/2011/COM/UEMOA relatif aux règles
prudentielles portant sur les risques courts, aux mécanismes de garantie et au
contrôle du fonctionnement des mutuelles sociales et de leurs structures
faïtières ;
- Vu le décret n° 2011-118 du 22 juin 2011 portant attributions des Membres du
Gouvernement ;
- Vu le décret n° 2012-241 du 13 mars 2012 portant nomination du Premier
Ministre ;
- Vu le décret n° 2012-242 du 13 mars 2012 portant nomination des Membres du
Gouvernement,

Le Conseil des Ministres entendu

DECRETE

Article 1 : A titre conservatoire et en attendant la mise en place de l'organe administratif prévu par le Règlement n° 07/2009/CM/UEMOA du 26 juin 2009 portant réglementation de la mutualité sociale au sein de l'UEMOA ainsi que la mise en conformité du statut et du règlement intérieur de la Mutuelle Générale des Fonctionnaires et Agents de l'Etat de Côte d'Ivoire avec ledit Règlement, ses organes dirigeants, notamment l'Assemblée Générale, le Conseil d'Administration et la Direction Générale sont suspendus.

Article 2 : Il est mis en place un comité de gestion de la Mutuelle Générale des Fonctionnaires et Agents de l'Etat de Côte d'Ivoire.

Un arrêté conjoint du Ministre en charge de la mutualité sociale, du Ministre en charge de la Fonction Publique et du Ministre en charge de l'Economie et des Finances fixe la composition, les missions et le fonctionnement du Comité de Gestion.

Article 3 : Le Ministre d'Etat, Ministre de l'Emploi, des Affaires Sociales et de la Solidarité, le Ministre de l'Economie et des Finances, le Ministre de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal Officiel de la République de Côte d'Ivoire.

Fait à Abidjan, le 11 avril 2012

Copie certifiée conforme à l'original
Le Secrétaire Général du Gouvernement

Alassane OUATTARA



Sansan KAMBILE
Magistrat

Arrêté n° 014 du 17 avril 2012
portant nomination des membres du Comité de Gestion
de la Mutuelle Générale des Fonctionnaires et Agents de
l'Etat de Côte d'Ivoire en abrégé, MUGEF-CI

**LE MINISTRE D'ETAT, MINISTRE DE L'EMPLOI, DES AFFAIRES
SOCIALES ET DE LA SOLIDARITE,**

- Vu la Constitution ;
- Vu le Règlement n° 07/2009/CM/UEMOA du 26 juin 2009 portant réglementation de la mutualité sociale au sein de l'UEMOA ;
- Vu le Règlement d'exécution n° 002/2011/COM/UEMOA du 31 août 2011 déterminant les modalités et procédures de constitution, d'agrément et d'immatriculation des mutuelles sociales et de leurs structures faïtières ;
- Vu le Règlement d'exécution n° 003/2011/COM/UEMOA relatif aux règles prudentielles portant sur les risques courts, aux mécanismes de garantie et au contrôle du fonctionnement des mutuelles sociales et de leurs structures faïtières ;
- Vu le décret n° 2011-118 du 22 juin 2011 portant attributions des Membres du Gouvernement ;
- Vu le décret n° 2012-241 du 13 mars 2012 portant nomination du Premier Ministre ;
- Vu le décret n° 2012-242 du 13 mars 2012 portant nomination des Membres du Gouvernement ;
- Vu le décret n° 2012-307 du 11 avril 2012 portant suspension des organes dirigeants et mise en place d'un comité de gestion de la Mutuelle Générale des Fonctionnaires et Agents de l'Etat de Côte d'Ivoire, en abrégé MUGEF-CI ;
- Vu l'arrêté interministériel n° 013 du 17 avril 2012 portant composition, missions et fonctionnement du Comité de Gestion de la Mutuelle Générale des Fonctionnaires et Agents de l'Etat de Côte d'Ivoire, en abrégé MUGEF-CI ;

Considérant l'urgence,

ARRETE :

Article 1 : Sont nommés membres du comité de gestion de la Mutuelle Générale des fonctionnaires et agents de l'Etat de Côte d'Ivoire, en abrégé MUGEF-CI :

- **Au titre de la Présidence de la République**
Monsieur DELMOTTE Christian, Conseiller chargé de la santé et des affaires sociales, membre ;
- **Au titre de la Primature**
Madame TCHINAH Simone, Conseiller Spécial du Premier Ministre, membre ;
- **Au titre du Ministère d'Etat, Ministère de l'Intérieur**
Monsieur KOUADIO Yao, Directeur de Cabinet Adjoint, membre ;
- **Au titre du Ministère d'Etat, Ministère de l'Emploi, des Affaires Sociales et de la Solidarité**
Monsieur Karim BAMBA, Directeur Général des Affaires Sociales, Président ;
- **Au titre du Ministère de l'Economie et des Finances**
Monsieur KONAN Kouakou Charles, Directeur Général Adjoint à la Direction Générale du Budget et des Finances, 1^{er} Vice-Président ;
- **Au titre du Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative**
Monsieur TRAORE Flavien, Inspecteur Général, 2^{ème} Vice-Président ;
- **Au titre du Ministère de la Santé et de la Lutte contre le Sida**
Dr ZAHUI Kouyo Honoré, membre ;
- **Au titre du Ministère en charge de la Défense**
Colonel KONAN Kouamé, Directeur du Fonds de Prévoyance Militaire, membre ;
- **Au titre du Ministère délégué auprès du Premier Ministre, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, chargé de la Justice**
Monsieur GRAH Ange Olivier, Magistrat.

Article 2 : Le présent arrêté prend effet à compter de la date de sa signature et sera publié partout où besoin sera.

Fait à Abidjan, le 17 avril 2012

AMPLIATIONS :

- Présidence de la République
- Cabinet du Premier Ministre
- Secrétariat Général du Gouvernement
- MEMEASS
- MEMI
- MEF
- MFPPRA
- MSLS
- MD
- MJ
- JORCI



Gilbert Koné KAFANA